



**Communiqué de presse**  
**Pour diffusion immédiate**

## COVID-19

### **L'APTS dénonce les dérives dans la gestion des ressources humaines au CISSS des Laurentides**

**Saint-Jérôme, le 7 mai 2020** — Alors que l'on souligne à grand trait l'édition 2020 de la Semaine de la santé mentale, l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) sonne l'alarme devant les dérives administratives qui mènent les professionnel·le·s et technicien·ne·s à l'emploi du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides au bord de l'épuisement.

Le CISSS des Laurentides a en effet recours aux pouvoirs extraordinaires qui lui sont offerts par les arrêtés ministériels décrétés dans le cadre de la crise sanitaire actuelle pour revoir l'organisation du travail de nombreux services, modifier les horaires du personnel et refuser tout congé ou vacances, y compris dans des secteurs de la région où il n'y a aucun cas actif de COVID-19, comme à Mont-Laurier par exemple.

« Nous en avons assez du double discours que l'on entend depuis le début de la crise. En public, le premier ministre Legault et la ministre McCann soutiennent que le rôle des salarié·e·s du réseau de la santé et des services sociaux est essentiel, les remercient régulièrement pour leurs services et veulent tout mettre en œuvre pour les protéger. Mais dans la réalité le CISSS des Laurentides ne fait preuve en tant qu'employeur d'aucun ménagement à l'égard des salarié·e·s, les déplace et réaménage les horaires comme s'ils et elles n'étaient que des numéros, sans que ce soit justifié ou justifiable », dénonce Marie-Ève Meilleur, représentante nationale de [l'APTS pour la région des Laurentides](#).

Sous prétexte de vouloir être équitables envers tou·te·s les employé·e·s du CISSS, très sollicité·e·s par la crise sanitaire, les gestionnaires ont procédé à une révision de l'offre de services en soutien à domicile, en soutien à l'autonomie des personnes âgées ou encore en centre jeunesse. Malgré les démarches effectuées par le syndicat auprès de la direction des ressources humaines, l'employeur refuse d'entendre raison et d'accorder du répit aux personnes salariées n'étant pas actuellement affectées à lutter contre le coronavirus.

« Comment le CISSS peut-il justifier de demander au personnel d'offrir du soutien à domicile la fin de semaine en contexte de pandémie alors que ça ne s'est jamais fait auparavant et que les ressources communautaires, les services de prêt d'équipement ainsi que les organismes partenaires sont fermés? Les professionnel·le·s et les technicien·ne·s du réseau sont prêt·e·s à être sur la ligne de front pour combattre la pandémie, encore faut-il ménager nos troupes jusqu'au moment où l'on aura besoin de renforts. À vouloir traiter tout le personnel équitablement, le CISSS ne va réussir qu'à épuiser toute sa main-d'œuvre équitablement », souligne Chantal Daoust, présidente de l'exécutif local de l'APTS au CISSS des Laurentides.

### **À propos de l'APTS**

L'[Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux](#) (l'APTS) regroupe et représente quelque 56 000 membres de plus de 100 titres d'emploi différents, qui jouent un rôle indispensable au bon fonctionnement des établissements du réseau, dont 3800 dans les Laurentides. Nos gens offrent une multitude de services en matière de diagnostic, de réadaptation, d'analyse, de nutrition, d'intervention psychosociale et de soutien clinique et de prévention, autant de services qui s'adressent à l'ensemble de la population.

Pour renseignements : Chantal Daoust  
Présidente à l'exécutif APTS des Laurentides  
Cell. 450-512-6817

Marie-Ève Meilleur  
Représentante nationale de l'APTS pour la région des Laurentides  
Cell. : 514 792-0824